



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 août 2017
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 8020^e séance, le 9 août 2017, la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales », son Président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité exprime sa profonde préoccupation face aux besoins humanitaires dans le monde, qui n'ont jamais été si grands, et au risque de famine qui menace plus de 20 millions de personnes au Yémen, en Somalie, au Soudan du Sud et dans le nord-est du Nigéria, et il note avec satisfaction le rôle de premier plan joué par le Secrétaire général dans le cadre des efforts engagés pour améliorer la situation.

Le Conseil déplore les effets dévastateurs qu'ont sur les civils les conflits armés qui sévissent à l'heure actuelle et la violence. Il souligne aussi avec une profonde préoccupation que les conflits en cours et la violence ont des conséquences désastreuses sur le plan humanitaire et empêchent le bon acheminement de l'aide humanitaire à court, à moyen et à long terme, constituant par là même une des principales causes de famine dans ces situations. À cet égard, il note également la corrélation existant entre les pénuries alimentaires et la vulnérabilité des femmes, des enfants et des personnes handicapées.

Le Conseil réaffirme son intention de s'efforcer, aux côtés du Secrétaire général, de mettre un terme par tous les moyens aux conflits, y compris en s'attaquant à leur causes profondes d'une manière inclusive et durable.

Le Conseil souligne que pour pouvoir faire face à ces crises de manière efficace, il est indispensable que toutes les parties respectent le droit international humanitaire.

Le Conseil souligne que toutes les parties aux conflits armés ont pour obligation de respecter et protéger les civils. Il engage ceux qui exercent une influence sur les parties aux conflits armés à leur rappeler qu'ils sont tenus de respecter le droit international humanitaire.

Le Conseil insiste sur la nécessité de garantir la sécurité des opérations et du personnel humanitaires dans les pays qui sont en proie à un conflit. Il appelle toutes les parties à respecter et protéger les installations médicales, le personnel médical, les moyens utilisés pour leur transport et leur matériel.

Le Conseil déplore qu'au Yémen, au Soudan du Sud, en Somalie et dans le nord-est du Nigéria, qui sont déchirés par des conflits, certaines parties n'aient pas fait en sorte que l'aide alimentaire essentielle et d'autres formes



d'aide humanitaire soient acheminées de manière soutenue et sans restriction. Il demande de nouveau à toutes les parties d'assurer un accès humanitaire en toute sécurité, en temps voulu et sans entrave à toutes les zones et de faciliter l'accès à tous les pays et la distribution sur l'ensemble des territoires des denrées alimentaires, du carburant et des fournitures médicales d'importation essentiels. Le Conseil demande par ailleurs à toutes les parties de protéger l'infrastructure civile essentielle au bon acheminement de l'aide humanitaire dans les pays touchés.

Le Conseil demande à toutes les parties au Yémen, au Soudan du Sud, en Somalie et dans le nord-est du Nigéria de prendre des mesures urgentes pour permettre une action humanitaire plus efficace.

Le Conseil salue les efforts engagés par les donateurs internationaux pour permettre l'offre d'une assistance humanitaire en réponse à ces quatre crises. Il demande que soient rapidement débloqués les fonds qui ont déjà été promis pour le Yémen, la Somalie, le Soudan du Sud et le nord-est du Nigéria lors des différentes conférences internationales, y compris celles qui se sont tenues à Oslo, Genève et Londres, si possible sous la forme de fonds pluriannuels non préaffectés. Il appelle les États Membres à verser des ressources et des fonds supplémentaires pour sauver de la famine ceux qui sont menacés.

Le Conseil souligne la nécessité de faciliter le relèvement à long terme des pays touchés par des conflits et d'améliorer leur résilience.

Le Conseil prie le Secrétaire général de continuer de l'informer de l'évolution de la situation et de l'action humanitaires, et notamment des risques de famine que connaissent le Yémen, la Somalie, le Soudan du Sud et le nord-est du Nigéria à cause des conflits qui les déchirent, dans le cadre des rapports circonstanciés qu'il présente régulièrement.

Compte tenu des risques sans précédent de famine que connaissent, sur fond de conflits, le Yémen, la Somalie, le Soudan du Sud et le nord-est du Nigéria, le Conseil prie également le Secrétaire général de lui présenter un exposé oral, au mois d'octobre 2017, sur les problèmes rencontrés dans chacun de ces pays qui empêchent d'écarter efficacement le risque de famine, et de faire des recommandations spécifiques sur les moyens d'y remédier pour permettre une action plus solide à court et à long terme dans les quatre pays. Le Conseil accueille avec satisfaction les lettres du Secrétaire général sur les risques de famine au Yémen, au Soudan du Sud, en Somalie et dans le nord-est du Nigéria en date des 21 février et 27 juin 2017 et prie à cet égard le Secrétaire général de donner rapidement l'alerte lorsqu'un conflit ayant de graves conséquences humanitaires et empêchant l'acheminement d'une aide humanitaire efficace risque de provoquer une famine.

Le Conseil est prêt à continuer d'appuyer l'appel à l'action lancé par le Secrétaire général pour empêcher la famine dans les pays qui sont en proie à des conflits et il s'engage à examiner dans un esprit constructif les recommandations faites par le Secrétaire général à ce sujet ».